

Délégation de service public

Cinéma République

Procès verbal de la Commission de délégation de service public

Ouverture d'une offre

Le lundi 25 janvier à 9h00, la commission de délégation de service public chargée de l'ouverture des plis de candidatures, sous la présidence de Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, et composée conformément à la délibération du 2 juillet 2008 :

M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
Mme Françoise COMBES, Conseillère Municipale Déléguée
M. Christophe LEROY, Conseiller Municipal Délégué
M. Cyrille MOREAU, Conseiller Municipal
Mme Édith CALONNE, Conseillère Municipale

s'est réunie en l'Hôtel de Ville, en Grande Salle des Commissions, en vue de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures reçues en réponse à l'avis d'appel public à concurrence concernant la délégation de service public relative au Cinéma République.

I) AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

La présente consultation a pour objet l'exploitation d'un Cinéma d'Art et d'Essai, situé rue de la république à Rouen, et l'exécution de diverses prestations dans les conditions qui seront définies par la convention de délégation de service public et ses annexes.

La délégation de service public commencera en mai/juin 2010. Sa durée prévisionnelle est de 10 ans.

Les candidats doivent présenter un dossier d'offres constitué des documents suivants :

- le **document programme** daté et signé, précédé de la mention « Lu et Approuvé »,
- le **projet de contrat** auquel le candidat aura pu apporter les modifications et/ou ajouts qu'il aura jugés utiles dans le cadre de l'élaboration de son offre. Ces modifications devront apparaître de manière distincte dans le document. Le candidat joindra à ce projet de contrat modifié un tableau récapitulatif, par articles, des modifications apportées avec, au regard de chacune d'entre-elles, leur justification.
- un **projet de règlement intérieur** proposé par le candidat
- les **règles de sécurité et d'évacuation** proposées par le candidat
- les **modèles de contrat d'abonnement** proposés par le candidat
- le modèle de **compte d'exploitation prévisionnel** contenu dans le dossier de consultation, dûment **complété** par le candidat
Ce compte d'exploitation prévisionnel sera établi sur le périmètre de la délégation, exprimé en euros constants, valeur début de contrat, sous version papier et sur support informatique
En cas de contradiction entre la version informatique et la version papier, cette dernière sera prise en compte.
- la **grille tarifaire** du dossier de consultation **complétée** par le candidat (tarifs en € TTC, valeur début de contrat)

Il est attendu du candidat qu'il propose des tarifs tenant compte :

- de la situation géographique du cinéma et de son domaine d'activité
 - de son modèle économique pour cette délégation, compte tenu notamment des travaux à réaliser et de leur phasage, ainsi que du cahier des charges en matière de programmation et de service public,
 - du souhait de la Ville de voir appliquer des tarifs particuliers en faveur de certaines populations « cibles ».
- le **document-cadre « formule d'indexation »** relatif aux indexations de la redevance et des tarifs
 - **une simulation de l'évolution des tarifs**, en concordance avec la formule d'indexation proposée et le compte d'exploitation prévisionnel
 - le **document-cadre « redevance à verser à la Collectivité »** dûment **complété**
Ce document décrit le mode de calcul de la redevance à verser à la Collectivité,
 - le **dossier descriptif détaillé des travaux de début d'exploitation** (travaux définis avec précision et valorisés)
 - un **planning prévisionnel de réalisation des travaux décomposé de la manière suivante:**
 - - un planning concernant les travaux dits d' « entrée dans les murs du Déléataire »,
 - - un planning concernant les travaux dits de « mise à niveau du bâtiment et des moyens d'exploitation ».

- un **plan de financement et d'amortissement des travaux**

- un **projet de plan de maintenance et d'entretien annuel des ouvrages, équipements et installations** (entretien courant)

- le document formel appelé « **pouvoir** » et habilitant le représentant de la société candidate à engager cette dernière par son offre initiale mais aussi dans la négociation et à la signature du contrat. Ce pouvoir peut prendre la forme d'une lettre d'habilitation signée par la personne apte à engager la société en telles circonstances (que ce soit sur la base des statuts de la société ou d'une autorisation votée par les organes sociaux compétents)

Variantes et options

Seules les variantes sont autorisées.

Toutefois, elles ne pourront être examinées par la Collectivité qu'à la condition que le candidat ait en premier lieu remis une offre complète et répondant en tous points aux prescriptions des documents de la consultation (« offre de base »).

De plus, les variantes devront être étayées de tous les documents nécessaires à leur bonne appréhension demandés pour l'« offre de base », et notamment sur le plan financier :

- compte d'exploitation prévisionnel
- détail des travaux, plan de financement et d'amortissement des travaux
- grille tarifaire
- document cadre « redevances » à verser à la Collectivité
- et de façon générale tous les documents qui seraient modifiés par rapport à l'offre de base

Les offres remises par les candidats sont examinées par la Commission en considération des solutions techniques, juridiques, économiques et financières proposées. L'examen portera en particulier sur :

- l'adéquation des propositions du candidat avec les exigences de la Ville de Rouen relatives à la qualité du service délégué
- qualité économique de l'offre (comptes prévisionnels, grille tarifaire, redevance)
- qualité de la proposition concernant les travaux à réaliser et le dispositif mis en place pour permettre la poursuite de l'activité durant la réalisation des travaux (nature et description des travaux envisagés, montant, échéancier de réalisation)

II) CONDITIONS DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Le règlement de consultation a fixé au lundi 11 janvier 2010, à 16h45, les dates et heures limites de réception des offres.

Seules les offres des entreprises dont les candidatures ont été préalablement acceptées par la Commission sont ouvertes.

III) INVENTAIRE DES OFFRES

Au vu des candidatures retenues, la Commission a procédé, le 18 janvier, à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats suivants :

- U.G.C.
- Ciné Etoile Rouen
- Nord Ouest Exploitation

et procède ce jour à l'ouverture du pli contenant l'offre de l'Association Cinémondo, qu'elle enregistre comme suit :

CINEMONDO

Offre remise en double exemplaire : oui non : x

Pièce 1	Document programme daté et signé	X
Pièce 2	Projet de contrat éventuellement annoté	X
Pièce 3	Projet de règlement intérieur	X
Pièce 4	Règles de sécurité et d'évacuation	X
Pièce 5	Modèles de contrat d'abonnement	X
Pièce 6	Compte d'exploitation prévisionnel	X
Pièce 7	Grille tarifaire	X
Pièce 8	Document cadre « formule d'indexation »	X
Pièce 9	Simulation de l'évolution des tarifs	X
Pièce 10	Document cadre « redevance à verser à la collectivité »	X
Pièce 11	Dossier descriptif détaillé des travaux de début d'exploitation	X
Pièce 12	Planning prévisionnel de réalisation des travaux	X
Pièce 13	Plan de financement et d'amortissement des travaux	X
Pièce 14	Projet de plan de maintenance et d'entretien annuel des ouvrages	X
Pièce 15	Pouvoir habilitant le représentant d la société candidate	X

Offre avec variante : oui non : x

Pièce 1	Compte d'exploitation prévisionnel	
Pièce 2	Détail des travaux, plan de financement et d'amortissement des travaux	
Pièce 3	Grille tarifaire	
Pièce 4	Document cadre « redevance à verser à la collectivité »	
Pièce 5	Tout autre document qui serait modifié par rapport à l'offre de base	

IV) AVIS DE LA COMMISSION

Après inventaire des pièces fournies, la Commission demande aux services municipaux une vérification précise et une analyse juridique, technique et financière du contenu de l'offre et renvoie son avis à la séance du 1er février prochain.

Fait à Rouen, le 25 janvier